

Les conditions de travail des intérimaires : sources de souffrance et de vulnérabilité aux accidents du travail



Laurence MONTCHARMONT (GREE-2L2S, CEREQ)



INTRODUCTION

Conditions de travail des intérimaires



Vulnérabilité importante aux accidents et aux problèmes de santé



Résultats d'une étude menée en Lorraine en 2009



Méthodologie adoptée pour réaliser cette étude



Objectifs de cette présentation

Analyser les conditions de travail des intérimaires



Plus forte exposition de ces salariés aux accidents de travail et aux problèmes de santé



Quelques explications pour comprendre cette vulnérabilité



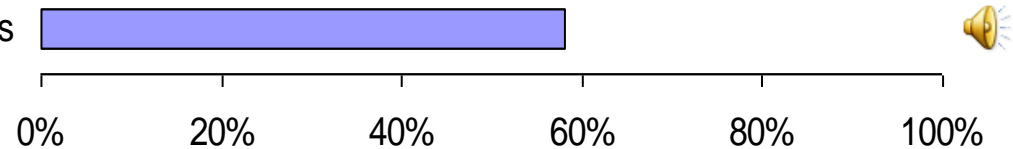
Mesures prises dans le but d'améliorer la sécurité des intérimaires



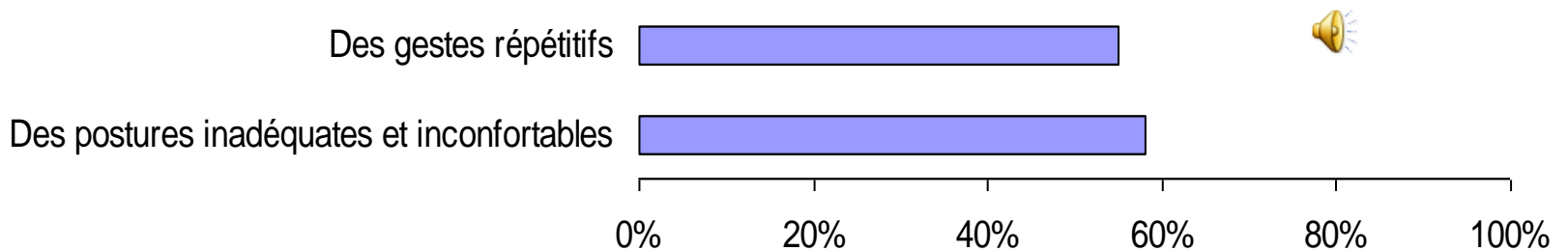
Les principales caractéristiques des conditions de travail



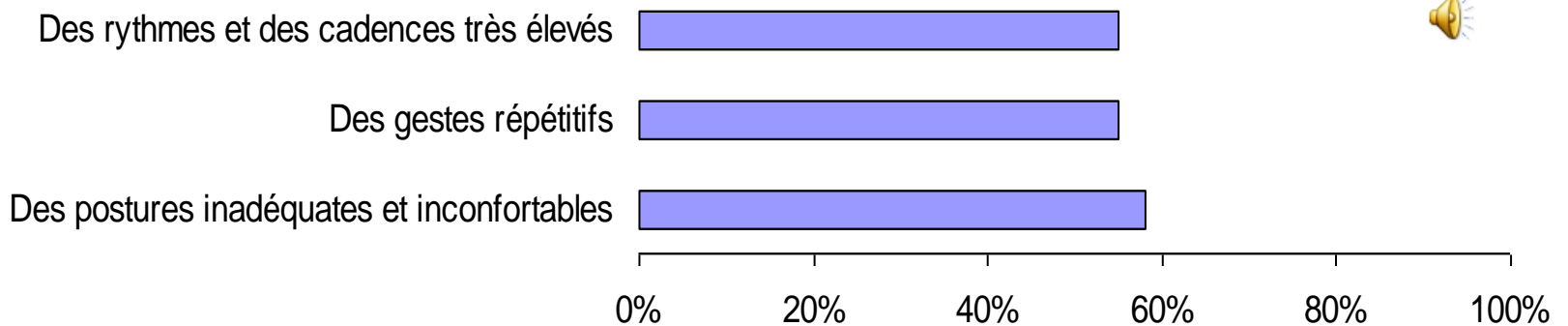
Des postures inadéquates et inconfortables



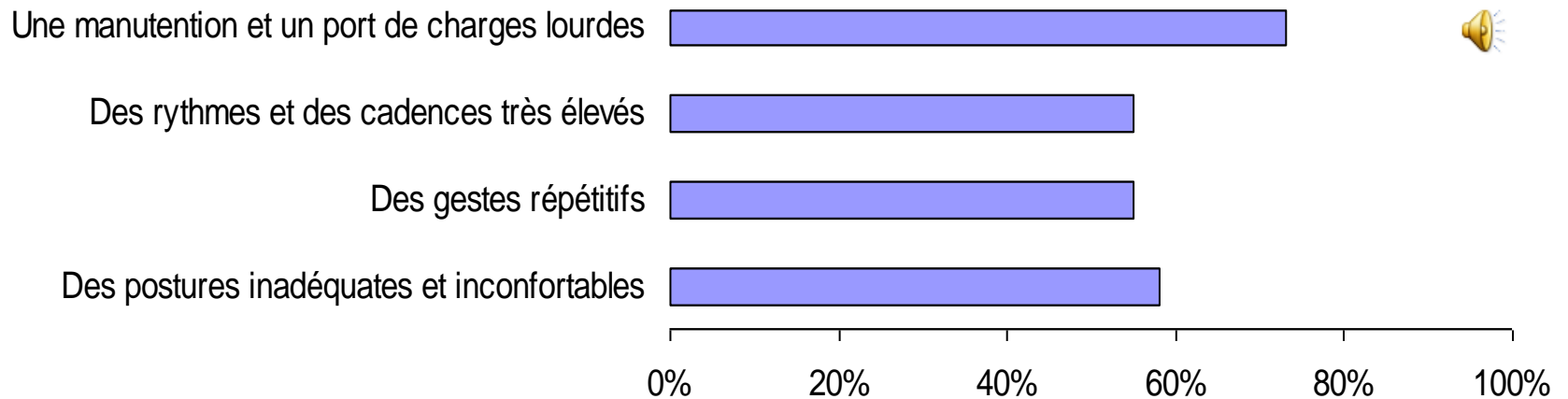
Les principales caractéristiques des conditions de travail



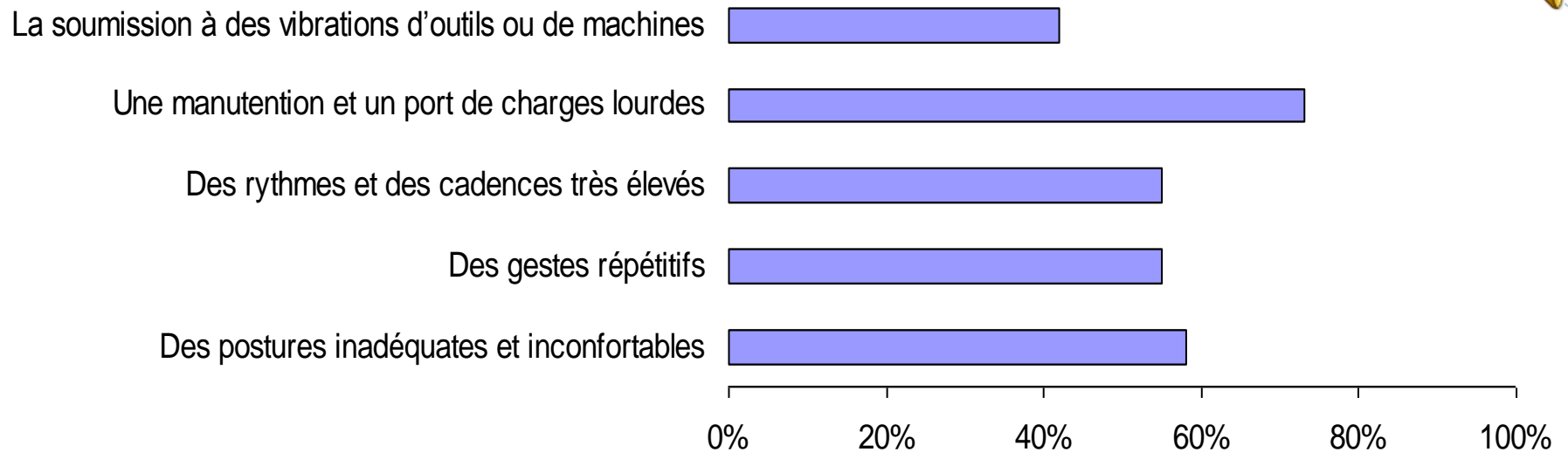
Les principales caractéristiques des conditions de travail



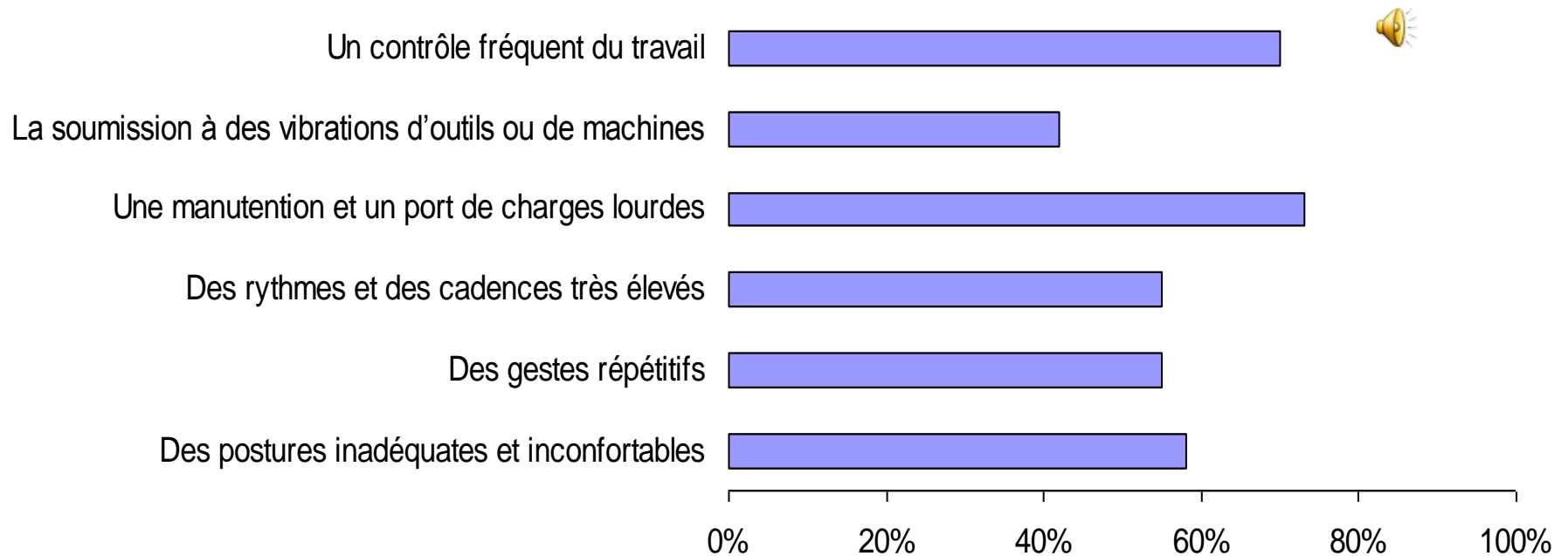
Les principales caractéristiques des conditions de travail



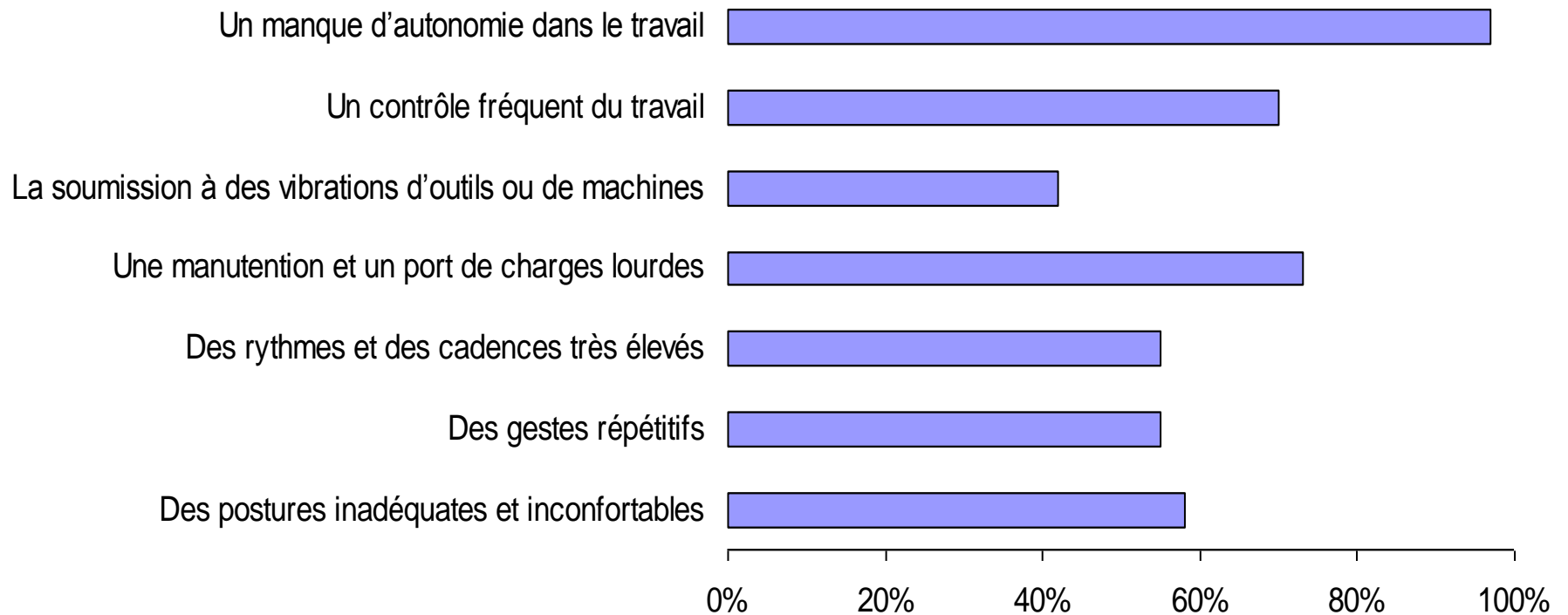
Les principales caractéristiques des conditions de travail



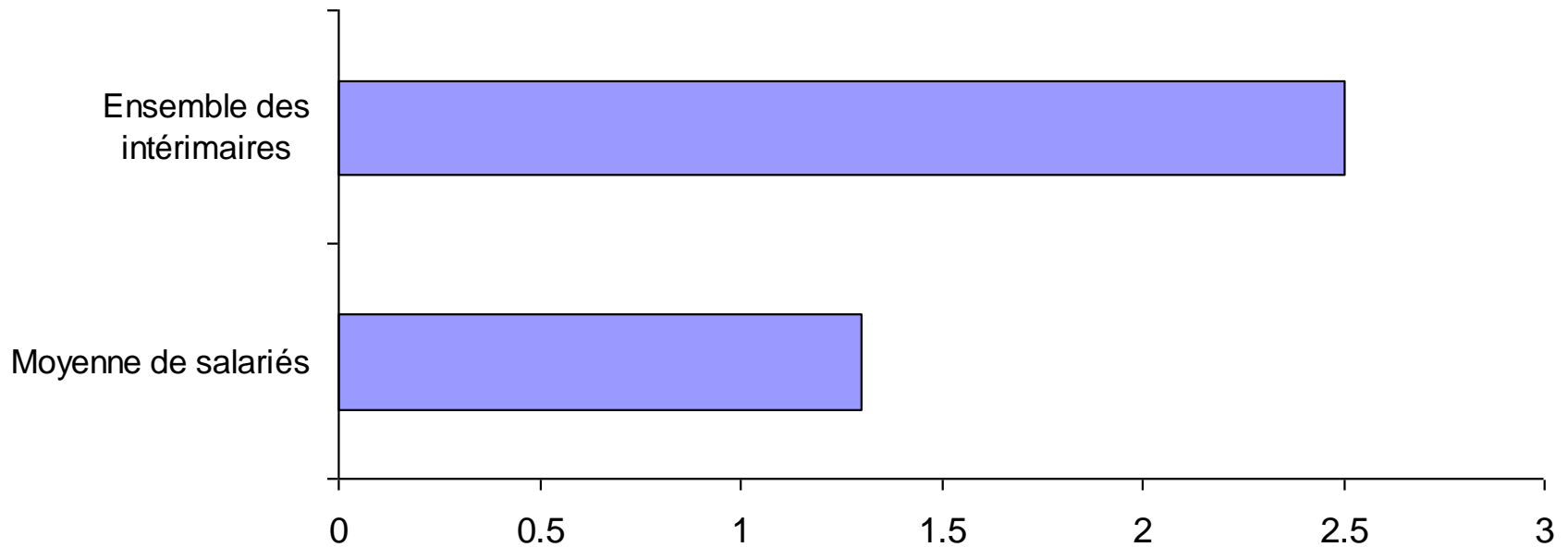
Les principales caractéristiques des conditions de travail



Les principales caractéristiques des conditions de travail



Des accidents deux fois plus graves



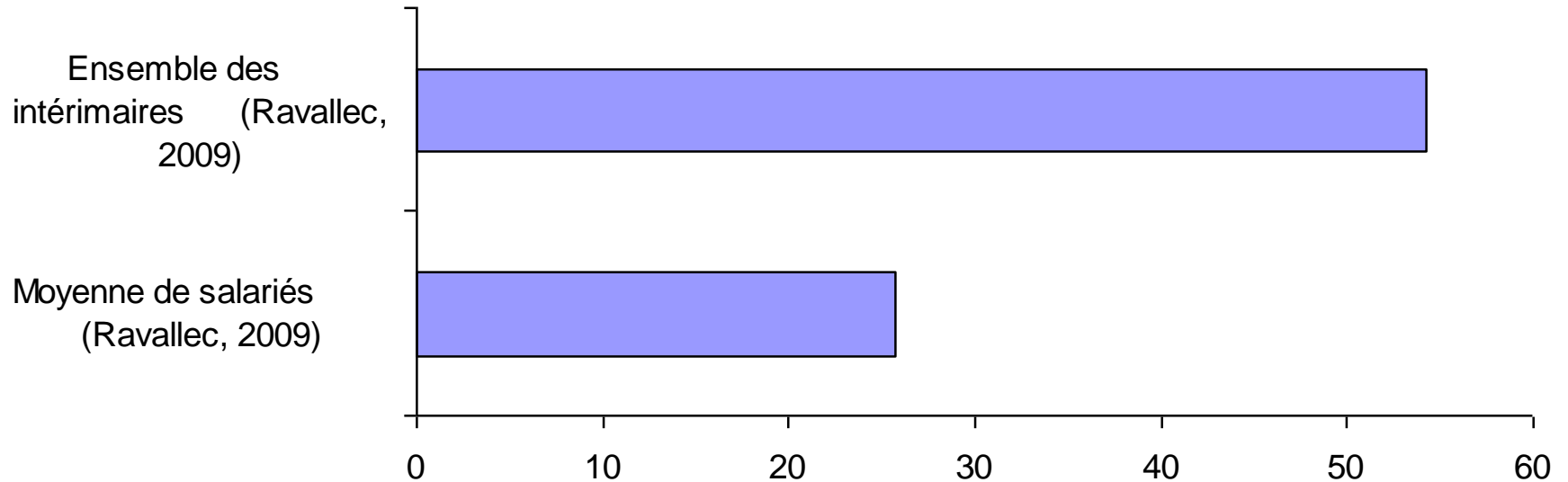
$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'incapacité temporaire} \times 1\,000}{\text{nombre total d'heures travaillées}}$$

(Définition de la CARSAT)

Une plus forte exposition des intérimaires
aux accidents de travail et aux problèmes de
santé



Une fréquence d'accidents du travail deux fois plus importante pour les intérimaires



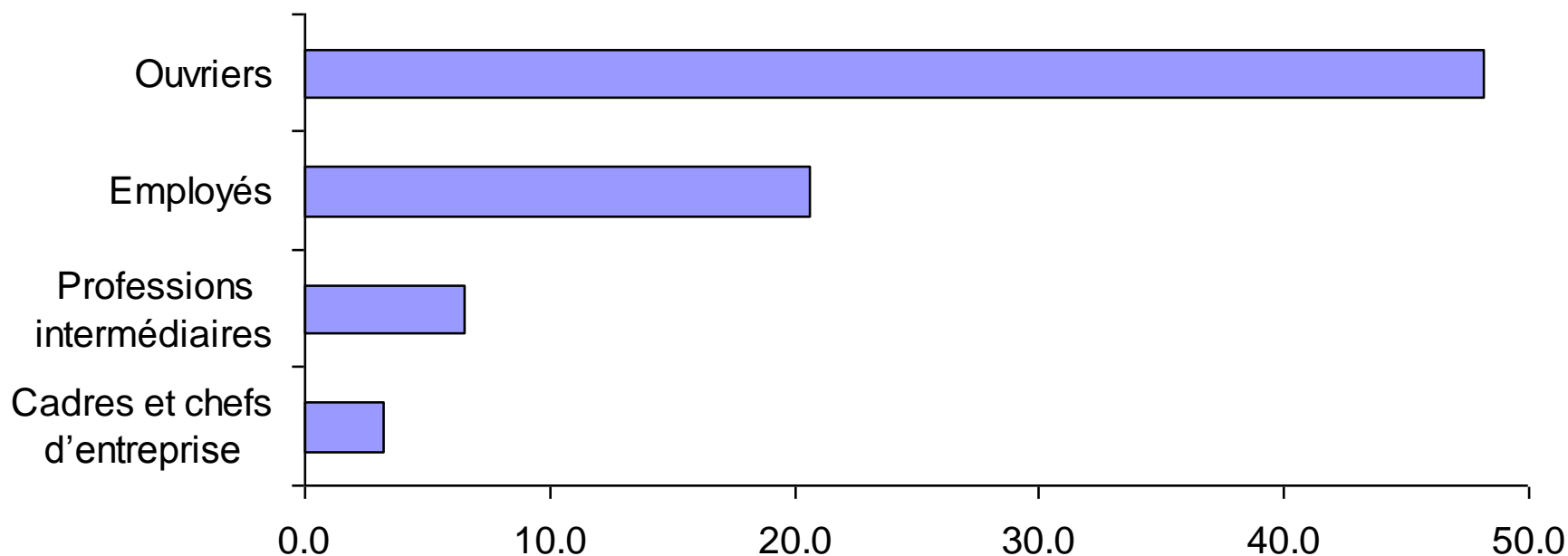
$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents avec au moins 1 jour d'arrêt de travail}}{1 \text{ million d'heures d'activité}}$$

(Définition de la CARSAT)

Quelques explications pour comprendre cette vulnérabilité



Fréquence des accidents du travail selon la catégorie socioprofessionnelle



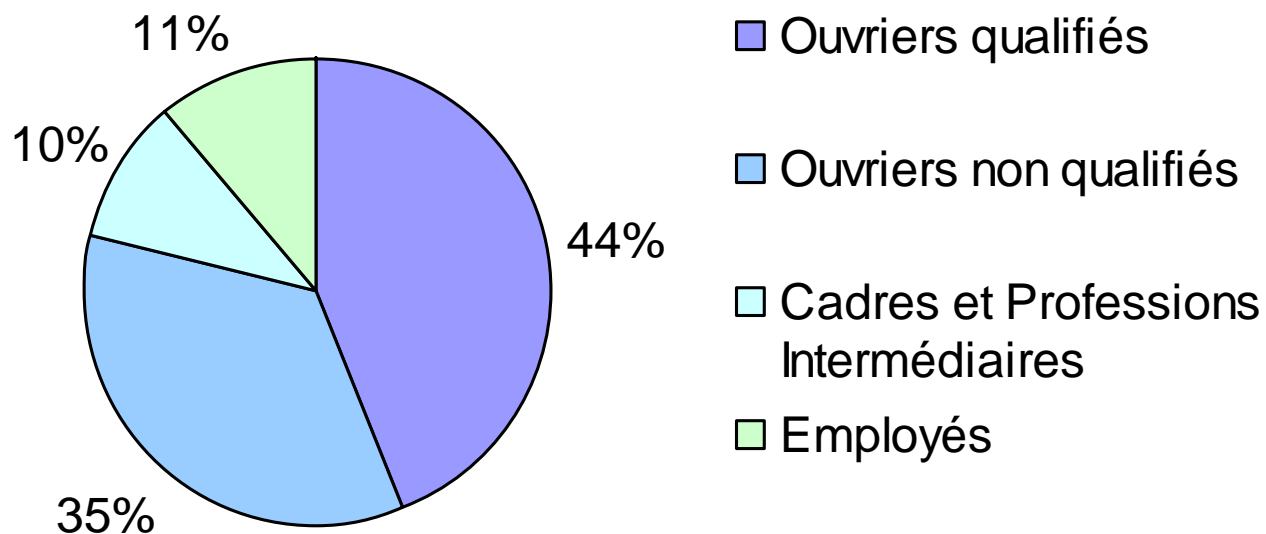
Source : DARES, 2007

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents avec au moins 1 jour d'arrêt de travail}}{1 \text{ million d'heures d'activité}}$$

(Définition de la CARSAT)



Répartition des intérimaires selon la catégorie socioprofessionnelle



Recrutement dans l'urgence



Capacité de s'adapter rapidement à l'environnement professionnel



Difficultés concernant l'apprentissage du travail



Difficultés pour apprendre les gestes les plus appropriés afin de conserver leur santé



Suppression des postes des intérimaires lors de réductions des effectifs des salariés



Accidents et maladies : motifs de rupture de contrats



Mesures prises dans le but d'améliorer la sécurité des intérimaires



Outils de sensibilisation



Politiques de sensibilisation aux accidents
de travail



Directive 91/383/CEE du Conseil du
25 juin 1991



Systeme de bonus-malus




Application du droit de retrait en cas de danger




Répartition plus équitable de la prise en charge des accidents de travail entre les entreprises utilisatrices et les entreprises de travail temporaires




Accord du 26 septembre 2002 relatif à la santé et à la sécurité au travail



Création d'une commission paritaire nationale de santé et de sécurité au travail



Désignation d'un salarié permanent pour les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité



Prévention : persistance de blocages



Pénibilité et stress : objets de négociations difficiles en 2008



CONCLUSION

Analyse des conditions de travail des intérimaires :
question peu abordée



Conditions de travail difficiles

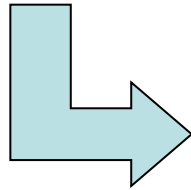


Surexposition de ces salariés aux accidents
du travail

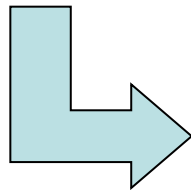


Quelques solutions pour améliorer les conditions de travail

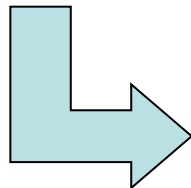
Responsabiliser davantage les entreprises utilisatrices



ETT : Employeur légal des intérimaires



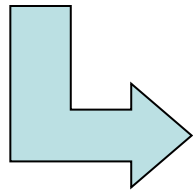
Pas de contrôle du processus de production, de la définition de l'organisation du travail et des conditions de travail



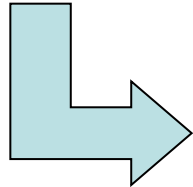
Pas d'informations concernant les affectations de l'intérimaire sur les postes de travail



Stabiliser davantage les intérimaires sur la base de contrats de travail plus pérennes



Bénéficier des apprentissages du travail 💡



Développement d'actions de formation 💡

Je vous remercie pour votre attention.



Laurence.Montcharmont@univ-lorraine.fr